

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

**17 novembre 2016**

Les conseillers municipaux par convocation en date du 10 novembre 2016, se sont réunis à la Mairie de Cabara le jeudi 17 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

**Présents :** Mmes Mrs BLANC, CHORON, DUPUIS-RABION, BOISSONNET, SAUBION, BATTAGLIA, BLAZY, PISONI, VIGNOLLET

**Absent :** Mr Peiffer excusé

Mr CHORON est le secrétaire de la séance

Après lecture du compte rendu de la dernière séance, Mme Pisoni demande à faire faire quelques rectifications sur le Plan Communal de Sauvegarde, sur lequel manquent des numéros de téléphone.

## **DELIBERATION 1 – Contrat de location pour le matériel d'impression.**

Suite à la réunion du 20 octobre, Mr le Maire devait recevoir la nouvelle proposition de la société Document Concept. Cette offre s'élevant à **575 €** par trimestre, avec un coût copies de 0.004 en NB et 0.04 en couleur s'avère être la meilleure proposée, et diminue le coût de location de 287.55€ par trimestre. Cette proposition est retenue par le conseil municipal qui autorise Mr le Maire à signer le contrat avec Document Concept.

## **DELIBERATION 2 – Contrat secrétaire de Mairie**

Le contrat initial signé pour le poste d'adjoint administratif créé le 1<sup>er</sup> décembre 2015, est un contrat de droit public de secrétaire de mairie pour les communes de moins de 1 000 habitants. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler ce contrat d'une durée initiale d'un an, pour une durée déterminée de 3 ans.

## **DELIBERATION 3 – RIFSEEP**

Mr le Maire fait part à son conseil de la mise en place, au sein de la fonction publique, d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et expertise. Certains postes sont déjà concernés depuis une année (administratifs, atsem notamment) les adjoints techniques ne seront concernés qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Se pose la question de la mise en place au sein de la commune et de la prévision au budget, des crédits nécessaires. La commune ne disposant pas de régime indemnitaire jusqu'à présent, elle n'est pas concernée par la date butoir pour la mise en place du RIFSEEP. La secrétaire doit prendre le maximum d'information quant aux modalités, pour les exposer au conseil lors d'une future réunion.

## **DELIBERATION 4 – Décisions de fin d'année**

La date du repas des anciens, dédié à nos aînés à partir de 65 ans, est fixée au 26 février 2017. Mr Choron est chargé des négociations avec les traiteurs.

Les cadeaux de fin d'année, pour nos aînés à partir de 75 ans seront commandés chez le pâtissier habituel (Gava) pour les sommes de 12 € le ballotin simple et 17 € le double.

